

RCS : CRETEIL Code greffe : 9401

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de CRETEIL atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2014 B 01131 Numéro SIREN : 798 454 153 Nom ou dénomination : SIRLEN
--

Ce dépôt a été enregistré le 26/09/2019 sous le numéro de dépôt 16818

Greffe du tribunal de commerce de Créteil



Documents comptables déposés en annexe du RCS

Dépôt :

Date de dépôt : 26/09/2019

Numéro de dépôt : 2019/16818

Déposant :

Nom/dénomination : SIRLEN

Forme juridique : Société par actions simplifiée

N° SIREN : 798 454 153

N° gestion : 2014 B 01131





Expert Comptable – Commissaire aux comptes

5, rue Florence Arthaud – 91300 MASSY

SIRLEN S.A.S.

4 Place de l'Europe

Centre Commercial Bercy 2

94220 CHARENTON-LE-PONT

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018

RCS Evry n° 480 581 479 – Capital social de 300.000,00 €

Siège social : 5 rue Florence Arthaud – 91300 MASSY - N° de TVA : FR 81 480 581 4 79

Société d'Expertise Comptable inscrite au Tableau de l'Ordre sous le numéro 140129240001

Société de Commissariat aux Comptes inscrite près la Cours d'Appel de Paris





SIRLEN S.A.S.
RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 31 Décembre 2018

Aux membres de l'Assemblée,

I. OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société SIRLEN S.A.S., relatifs à l'exercice clos le 31 Décembre 2018 tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II. FONDEMENT

1. Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

2. Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 31 Décembre 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

III. JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L.823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Règles et méthodes comptables

L'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives à la comptabilisation des opérations.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables appliquées et des informations fournies dans les notes de l'annexe, notamment au regard des produits constatés d'avances et, nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

IV. VERIFICATION DU RAPPORT DU PRESIDENT ET DES AUTRES DOCUMENTS ADRESSES AUX MEMBRES DE L'ASSEMBLEE

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les autres documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

V. RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LA GOUVERNANCE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.



Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

VI. RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Fait à Massy le 29 mai 2019

Cyril PREVOT

Commissaire aux comptes



79, avenue de Villiers
F - 75017 PARIS

Tél : +33 (0) 1 56 79 19 19
Fax : +33 (0) 1 56 79 19 10
Site web : www.exafi.com

S.A.S.
SIRLEN

-
Comptes annuels au 31 décembre 2018



EXAFI CONSEIL AUDIT ET EXPERTISE
SARL au capital de 64.787 Euros
79 avenue de Villiers - 75017 PARIS - RCS Paris 414888594
Société d'expertise comptable inscrite auprès du Tableau de Paris
Société de Commissaires aux comptes inscrite près la Cour d'Appel de Paris



Période du 01/01/2018 au 31/12/2018

Présenté en Euros

ACTIF		Exercice clos le 31/12/2018 (12 mois)			Exercice précédent 31/12/2017 (12 mois)		
		Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
Capital souscrit non appelé	(0)						
Actif Immobilisé							
Frais d'établissement							
Recherche et développement							
Concessions, brevets, marques, logiciels et droits similaires		27 200	27 200			5 817	0,87
Fonds commercial							
Autres immobilisations incorporelles							
Avances & acomptes sur immobilisations incorporelles							
Terrains							
Constructions							
Installations techniques, matériel & outillage industriels		51 274	33 051	18 222	2,76	15 224	2,28
Autres immobilisations corporelles		606 922	337 978	268 944	40,77	330 960	49,65
Immobilisations en cours							
Avances & acomptes							
Participations évaluées selon mise en équivalence							
Autres Participations							
Créances rattachées à des participations							
Autres titres immobilisés							
Prêts							
Autres immobilisations financières		46 243		46 243	7,01	46 243	6,94
	TOTAL (I)	731 639	398 230	333 410	50,54	398 243	59,75
Actif circulant							
Matières premières, approvisionnements							
En cours de production de biens							
En cours de production de services							
Produits intermédiaires et finis							
Marchandises		4 775		4 775	0,72		
Avances & acomptes versés sur commandes		16 232		16 232	2,46	9 502	1,43
Clients et comptes rattachés							
Autres créances							
. Fournisseurs débiteurs							
. Personnel		200		200	0,03		
. Organismes sociaux		1 500		1 500	0,23		
. Etat, impôts sur les bénéfices							
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires		37 926		37 926	5,75	55 447	8,32
. Autres		201 389		201 389	30,53	44 401	6,66
Capital souscrit et appelé, non versé							
Valeurs mobilières de placement							
Instruments de trésorerie							
Disponibilités		63 939		63 939	9,69	55 406	8,31
Charges constatées d'avance		318		318	0,05	103 528	15,53
	TOTAL (II)	326 279		326 279	49,46	268 283	40,25
Charges à répartir sur plusieurs exercices	(III)						
Primes de remboursement des obligations	(IV)						
Ecart de conversion actif	(V)						
	TOTAL ACTIF (0 à V)	1 057 918	398 230	659 688	100,00	666 527	100,00

EXAFI Conseil, Audit & Expertise



[Signature]

Période du 01/01/2018 au 31/12/2018

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2018 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2017 (12 mois)	
Capitaux propres				
Capital social ou individuel (dont versé : 20 000)	20 000	3,03	20 000	3,00
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...				
Ecart de réévaluation				
Réserve légale	2 000	0,30	2 000	0,30
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves				
Report à nouveau	159 280	24,14	42 802	6,42
Résultat de l'exercice	162 867	24,69	116 479	17,48
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
TOTAL(I)	344 147	52,17	181 280	27,20
Produits des émissions de titres participatifs				
Avances conditionnées				
TOTAL(II)				
Provisions pour risques et charges				
Provisions pour risques				
Provisions pour charges				
TOTAL (III)				
Emprunts et dettes				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres Emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
. Emprunts				
. Découverts, concours bancaires				
Emprunts et dettes financières diverses				
. Divers				
. Associés	9 918	1,50	44 190	6,63
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	228 784	34,68	339 573	50,95
Dettes fiscales et sociales				
. Personnel	11 416	1,73	4 370	0,66
. Organismes sociaux	9 303	1,41	11 674	1,75
. Etat, impôts sur les bénéfices			33 197	4,98
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	24 274	3,68	17 546	2,63
. Etat, obligations cautionnées				
. Autres impôts, taxes et assimilés	2 521	0,38	2 270	0,34
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	1 566	0,24		
Instruments de trésorerie				
Produits constatés d'avance	27 759	4,21	32 426	4,86
TOTAL(IV)	315 541	47,83	485 246	72,80
Ecart de conversion passif (V)				
TOTAL PASSIF (I à V)	659 688	100,00	666 527	100,00

EXAFI Conseil, Audit & Expertise



Période du 01/01/2018 au 31/12/2018

Présenté en Euros

COMPTE DE RÉSULTAT		Exercice clos le 31/12/2018 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2017 (12 mois)		Variation absolue (12 / 12)		%
	France	Exportation	Total	%	Total	%	Variation	%
Ventes de marchandises	230		230	0,02			230	N/S
Production vendue biens								
Production vendue services	1 388 614		1 388 614	99,98	1 344 892	100,00	43 722	3,25
Chiffres d'Affaires Nets	1 388 844		1 388 844	100,00	1 344 892	100,00	43 952	3,27
Production stockée								
Production immobilisée								
Subventions d'exploitation								
Reprises sur amortis. et prov., transfert de charges			1 500	0,11	2 083	0,15	-583	-27,98
Autres produits			7	0,00	16	0,00	-9	-56,24
Total des produits d'exploitation (I)			1 390 351	100,11	1 346 991	100,16	43 360	3,22
Achats de marchandises (y compris droits de douane)			14 827	1,07	18 030	1,34	-3 203	-17,75
Variation de stock (marchandises)			-4 775	-0,33			-4 775	N/S
Achats de matières premières et autres approvisionnements								
Variation de stock (matières premières et autres approv.)								
Autres achats et charges externes			796 140	57,32	854 525	63,54	-58 385	-8,82
Impôts, taxes et versements assimilés			59 428	4,28	43 833	3,26	15 595	35,58
Salaires et traitements			111 062	8,00	97 342	7,24	13 720	14,09
Charges sociales			35 500	2,56	32 045	2,38	3 455	10,78
Dotations aux amortissements sur immobilisations			90 043	6,48	86 780	6,45	3 263	3,76
Dotations aux provisions sur immobilisations								
Dotations aux provisions sur actif circulant								
Dotations aux provisions pour risques et charges								
Autres charges			62 678	4,51	36 541	2,72	26 137	71,53
Total des charges d'exploitation (II)			1 164 903	83,88	1 169 096	86,93	-4 193	-0,35
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			225 448	16,23	177 895	13,23	47 553	26,73
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun								
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)								
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)								
Produits financiers de participations								
Produits des autres valeurs mobilières et créances								
Autres intérêts et produits assimilés			1 100	0,08	2 402	0,18	-1 302	-54,19
Reprises sur provisions et transferts de charges								
Différences positives de change								
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement								
Total des produits financiers (V)			1 100	0,08	2 402	0,18	-1 302	-54,19
Dotations financières aux amortissements et provisions								
Intérêts et charges assimilées			655	0,05	8 734	0,65	-8 079	-92,49
Différences négatives de change								
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières placements								
Total des charges financières (VI)			655	0,05	8 734	0,65	-8 079	-92,49
RÉSULTAT FINANCIER (V-VI)			446	0,03	-6 332	-0,46	6 778	107,04
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV+V-VI)			225 894	16,26	171 563	12,76	54 331	31,67

EXAFI Conseil, Audit & Expertise



[Signature]

COMPTE DE RÉSULTAT (suite)	Exercice clos le 31/12/2018 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2017 (12 mois)		Variation absolue (12 / 12)	%
Produits exceptionnels sur opérations de gestion						
Produits exceptionnels sur opérations en capital						
Reprises sur provisions et transferts de charges						
Total des produits exceptionnels (VII)						
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	101	0,01	737	0,05	-636	-86,29
Charges exceptionnelles sur opérations en capital						
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions						
Total des charges exceptionnelles (VIII)	101	0,01	737	0,05	-636	-86,29
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	-101	-0,00	-737	-0,04	636	86,30
Participation des salariés (IX)						
Impôts sur les bénéfices (X)	62 926	4,53	54 347	4,04	8 579	15,79
Total des Produits (I+III+V+VII)	1 391 451	100,19	1 349 393	100,33	42 058	3,12
Total des Charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	1 228 585	88,46	1 232 914	91,67	-4 329	-0,34
RÉSULTAT NET	162 867	11,73	116 479	8,66	46 388	39,83
	<i>Bénéfice</i>		<i>Bénéfice</i>			
Dont Crédit-bail mobilier	58 330	4,20	108 841	8,09	-50 511	-46,40
Dont Crédit-bail immobilier						



PREAMBULE

Au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2018 dont le total est de 659 688,48 E et au compte de résultat de l'exercice dégageant un résultat de 162 866,89 E, présenté sous forme de liste.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2018 au 31/12/2018.

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

L'exercice précédent avait une durée de 12 mois recouvrant la période du 01/01/2017 au 31/12/2017.



Période du 01/01/2018 au 31/12/2018

REGLES ET METHODES COMPTABLES

- Règles et méthodes comptables
- Changements de méthode
- Informations complémentaires pour donner une image fidèle

COMPLEMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

- Etat des immobilisations
- Etat des amortissements
- Etat des échéances des créances et des dettes

Informations et commentaires sur :

- Produits et avoirs à recevoir
- Charges à payer et avoirs à établir
- Charges et produits constatés d'avance
- Composition du capital social

ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS

- Crédit-bail mobilier
- Honoraires des Commissaires Aux Comptes
- Engagements pris en matière de pensions, retraites et engagements assimilés
- Identité des sociétés-mères consolidant les comptes de la société

EXAFI Conseil, Audit & Expertise



1 - REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes:

1.1 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant les modes linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue :

Type	Durée
Logiciels informatiques	de 01 à 05 ans
Installatins techniques, matériels et outillages industriel	de 03 à 05 ans
Installations générales, agencements, aménagements divers	de 03 à 10 ans
Matériel de bureau et informatique	de 03 à 08 ans
Mobilier	05 ans

1.2 - IMMOBILISATIONS FINANCIERES ET VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constatée pour le montant de la différence.

1.3 - STOCKS

Les stocks sont évalués suivant la méthode "premier entré, premier sorti".

La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations et les charges directes et indirectes de production, les amortissements des biens concourant à la production.

Le coût de la sous-activité est exclu de la valeur des stocks.

Les intérêts sont toujours exclus de la valorisation des stocks.

Les stocks ont, le cas échéant, été dépréciés pour tenir compte de leur valeur de réalisation nette à la date d'arrêt des comptes.

1.4 - CREANCES ET DETTES

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

1.5 - COMPTABILISATION, PRESENTATION DU CICE

La comptabilisation du CICE a été réalisée par l'option :

- d'une diminution des charges de personnel, crédit d'un sous compte 64 (ANC, note d'information du 28 février 2013),

Les impacts de la prise en compte du CICE sur les états financiers, sont les suivants :

- une diminution des charges de personnel de 5.093 euros.

Conformément aux dispositions de l'article 244 quater C du code général des impôts, nous précisons que le CICE ayant pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises, notre entité l'utilise à travers notamment des efforts :

- et de reconstitution de leur fonds de roulement



2 - CHANGEMENTS DE METHODE

Les méthodes d'évaluation et de présentation des comptes annuels retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Etablissement des états financiers en conformité avec :

- le règlement de l'Autorité des Normes Comptables N°2014-03 du 05 juin 2014, modifié par le règlement ANC N°2016-07 du 04 novembre 2016
- les articles L123-12 à L123-28 du Code du Commerce

3 - INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES POUR DONNER UNE IMAGE FIDELE

Intégration fiscale :

La société est intégrée fiscalement par la société :

- GYMSPA SAS, SIREN 450 091 350 tête de groupe



4 - ETAT DES IMMOBILISATIONS

	Valeur brute des immob. au début d'exercice	Augmentations Réévaluat. en cours d'exercice	Augmentations Acquisit', créat' virent pst à pst
Frais d'établissement, recherche, développement			
Autres immobilisations incorporelles	27 200		
Terrains			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Install. générales, agencements, constructions			
Install. techniques, matériel, outillages industriels	39 525		11 748
Autres install., agencements, aménagements	561 509		11 975
Matériel de transport			
Matériel de bureau, informatique, mobilier	31 952		1 487
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
TOTAL	632 986		25 210
Participations évaluées par équivalence			
Autres participations			
Autres titres immobilisés			
Prêts et autres immobilisations financières	46 243		
TOTAL	46 243		
TOTAL GENERAL	706 429		25 210

	Diminutions Par virement de pst à pst	Diminutions Par cession ou mise HS	Valeur brute des immob. à fin d'exercice	Réév. légale Val origine à fin d'exercice
Frais d'établissement, recherche, développement				
Autres immobilisations incorporelles			27 200	
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Install. générales, agencements, constructions				
Install. techniques, matériel, outillages industriels			51 274	
Autres install., agencements, aménagements			573 483	
Matériel de transport				
Matériel de bureau, informatique, mobilier			33 439	
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
TOTAL			658 196	
Participations évaluées par équivalence				
Autres participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immobilisations financières			46 243	
TOTAL			46 243	
TOTAL GENERAL			731 639	

5 - ETAT DES AMORTISSEMENTS

	Situations et mouvements de l'exercice			
	Début exercice	Dotations exercice	Elem. sortis reprises	Fin exercice
Frais d'établissement, recherche				
Autres immobilisations incorporelles	21 383	5 817		27 200
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Install. générales, agencements, constructions				
Install. techniques, matériel et outill. industriels	24 302	8 749		33 051
Installations, agencements divers	235 441	72 201		307 642
Matériel de transport				
Matériel de bureau, informatique, mobilier	27 060	3 277		30 337
Emballages récupérables et divers				
TOTAL	286 803	84 227		371 030
TOTAL GENERAL	308 186	90 044		398 230

	Ventilation des dotations aux amortissements de l'exercice			Mouvements affectant la prov. pour amort. dérog.	
	Linéaire	Dégressif	Exceptionnel	Dotations	Reprises
Frais d'établissement, recherche					
Autres immobilisations incorporelles	5 817				
Terrains					
Constructions sur sol propre					
Constructions sur sol d'autrui					
Install. gales, agencements, constructions					
Install. tech., matériel, outill. industriels	8 749				
Installations, agencements divers	72 201				
Matériel de transport					
Mat. de bureau, informatique, mobilier	3 277				
Emballages récupérables et divers					
TOTAL	84 227				
TOTAL GENERAL	90 044				

Mouvements de l'exercice affectant les charges réparties sur plusieurs exercices	Montant net début	Augmentation	Dotations aux aux amort.	Montant net à la fin
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Primes de remboursement obligations				

6 - ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES ET DES DETTES

ETAT DES CREANCES	Montant brut	Un an au plus	Plus d'un an
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières	46 243		46 243
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients			
Créances représentatives de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés	200	200	
Sécurité sociale, autres organismes sociaux	1 500	1 500	
Etat et autres collectivités publiques:			
- Impôts sur les bénéfices			
- T.V.A.	37 926	37 926	
- Autres impôts, taxes, versements et assimilés			
- Divers	29 215	29 215	
Groupe et associés	145 516	145 516	
Débiteurs divers	26 658	26 658	
Charges constatées d'avance	318	318	
TOTAL GENERAL	287 576	241 333	46 243
Montant des prêts accordés dans l'exercice			
Remboursements des prêts dans l'exercice			
Prêts et avances consentis aux associés			

ETAT DES DETTES	Montant brut	A un an au plus	Plus 1 an 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des org. de crédits:				
- à un an maximum				
- plus d'un an				
Emprunts et dettes financières				
Fournisseurs et comptes rattachés	228 784	228 784		
Personnel et comptes rattachés	11 416	11 416		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	9 303	9 303		
Etat et autres collectivités publiques:				
- Impôts sur les bénéfices				
- T.V.A.	24 274	24 274		
- Obligations cautionnées				
- Autres impôts et taxes	2 521	2 521		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés	9 918	9 918		
Autres dettes	1 566	1 566		
Dette représentative de titres empruntés				
Produits constatés d'avance	27 759	27 759		
TOTAL GENERAL	315 541	315 541		
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés en cours d'exercice				
Emprunts et dettes contractés auprès associés				



7 - AUTRES TABLEAUX (SUITE)**7.1 - PRODUITS ET AVOIRS A RECEVOIR**

Montant des produits et avoirs à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant TTC
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
CREANCES	
Créances clients et comptes rattachés	
Autres créances	55 873
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	
DISPONIBILITES	
TOTAL	55 873

7.2 - CHARGES A PAYER ET AVOIRS A ETABLIR

Montant des charges à payer et avoirs à établir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant TTC
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	191 324
Dettes fiscales et sociales	18 297
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	
TOTAL	209 620

7.3 - CHARGES ET PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

	Charges	Produits
Charges / Produits d'exploitation	318	27 759
Charges / Produits financiers		
Charges / Produits exceptionnels		
TOTAL	318	27 759

Commentaires:

7.4 - COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

	Nombre	Valeur nominale
Actions /parts soc. composant le capital au début de l'exercice	2 000	10,00
Actions /parts soc. émises pendant l'exercice		
Actions /parts soc. remboursées pendant l'exercice		
Actions /parts soc. composant le capital en fin d'exercice	2 000	10,00

Commentaires:

8 - AUTRES TABLEAUX (SUITE)**8.1 - CREDIT BAIL MOBILIER**

	Install Mat Out	Autres	Total
Valeur d'origine	74 060		74 060
Amortissements :			
- Cumuls exercices antérieurs			
- Dotations de l'exercice			
TOTAL	74 060		74 060
Redevances payées :			
- Cumuls exercices antérieurs	33 142		33 142
- Exercice	19 675		19 675
TOTAL	52 817		52 817
Redevances restant à payer :			
- à un an au plus	11 164		11 164
- à plus d'un an et cinq au plus	13 945		13 945
- à plus de cinq ans			
TOTAL	25 109		25 109
Valeur résiduelle :			
- à moins d'un an	333		333
- à un an au plus			
- à plus d'un an et cinq au plus	407		407
- à plus de cinq ans			
TOTAL	740		740
Montant pris en charge dans l'exercice	19 675		19 675



AUTRES TABLEAUX (SUITE)

8.2 - HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

	Montant
- Honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes	4 520
- Honoraires facturés au titre des conseils et prestations de services	
- TOTAL	4 520

Commentaires:

8.3 - ENGAGEMENTS PRIS EN MATIERE DE PENSIONS, RETRAITES ET ENGAGEMENTS ASSIMILES

Engagements	Dirigeants	Autres	Provisions
Pensions et indemnités assimilées			
Compléments de retraite pour personnel en activité			
Compléments de retraite et indemnités assimilées pour personnel à la retraite			
Indemnités de départ à la retraite et autres indemnités pour personnel en activité		2 127	2 127
TOTAL		2 127	2 127

Commentaires:

Paramètres de calcul de la provision pour IDR :

Taux OAT : 0,33%

Age de départ à la retraite : 65 ans

Taux de turn over :

>35 ans = 96 %

<35 ans = 92 %

8.4 - IDENTITE DES SOCIETES-MERES CONSOLIDANT LES COMPTES DE LA SOCIETE

GYMSPA SAS

SIREN 450 091 350

163 Avenue Joffre

93800 EPINAY SUR SEINE



[Signature]

SIRLEN
Société par actions simplifiée au capital de 20.000 euros
Siège social : 4 Place de l'Europe Centre Commercial Bercy2-94220 Charenton-Le-Pont
798 454 153 R.C.S. Créteil

**PROCES-VERBAL DES DECISIONS PRISES PAR
L'ASSOCIE UNIQUE LE 12 JUIN 2019**

L'an deux mille dix-neuf, le 12 juin, à 10 heure 30
Dans les locaux de la société Mov'in, situés au 63 rue de la Boétie – 75008 Paris,

Monsieur Philippe HERBETTE, Président de la société GYMSPA, associé unique (l'« **Associé Unique** ») de la société SIRLEN (la « **Société** »), rappelle qu'en sa qualité d'associé unique de la Société il a décidé de prendre les décisions suivantes :

- Approbation des comptes et des opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2018,
- Affectation du résultat,
- Non établissement d'un rapport de gestion,
- Distribution des dividendes au cours des trois exercices précédents,
- Dépenses et charges visées à l'article 39-4 du Code Général des Impôts,
- Mention des conventions visées à l'article L. 227-10 du code de commerce,
- Quitus au Président et au Commissaire aux comptes,
- Point sur le mandat du Commissaire aux Comptes,
- Pouvoir pour les formalités.

Le cabinet STAX, représenté par Monsieur Cyril Prévot, Commissaire aux Comptes de la société régulièrement convoqué par lettre recommandée avec avis de réception, est absent et excusé.

En conséquence, l'Associé Unique a pris les décisions suivantes :

PREMIERE DECISION :

L'Associé Unique, connaissance prise du rapport des Commissaires aux Comptes, approuve les comptes et le bilan de l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils lui ont été présentés se soldant par un bénéfice net de 162.867 euros, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

--1--

p. m.



[Signature]

DEUXIEME DECISION :

L'Associé Unique, après avoir constaté que les comptes annuels de l'exercice écoulé se soldent par un bénéfice net comptable de 162.867 euros, décide d'affecter intégralement ce résultat au compte « Report à Nouveau ».

L'Associé Unique constate que le solde du compte "Report à Nouveau" de la Société passera d'un solde positif de 159 280 euros à un solde positif de 322.147 euros.

Il est précisé que la réserve légale est pleinement dotée.

TROISIEME DECISION :

L'Associé Unique, prenant acte des nouvelles dispositions de l'article L.232-1 IV du code de commerce selon lequel « *Sont dispensées de l'obligation d'établir un rapport de gestion les sociétés commerciales qui sont des petites entreprises au sens de l'article L. 123-16* », et constatant que la Société remplit les conditions visées aux articles L.123-16 et D.123-200 du code de commerce, confirme et approuve en tant que de besoin, avoir dispensé le Président de son obligation d'établir un rapport de gestion au titre de l'exercice écoulé.

QUATRIEME DECISION :

En application de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, L'Associé Unique constate les distributions des dividendes suivantes au cours des trois exercices précédents, ainsi que le montant des revenus éligibles à l'abattement de 40% :

Exercice	Revenus éligibles à l'abattement		Revenus non éligibles à l'abattement
	Dividendes	Autres revenus distribués	
31 décembre 2015	0€	0€	0€
31 décembre 2016	0€	0€	0€
31 décembre 2017	0€	0€	0€

CINQUIEME DECISION :

L'Associé Unique constate que, conformément aux dispositions de l'article 39-4 du Code Général des impôts, les charges fiscalement non déductibles, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2018 se composent de :

- Autres charges et dépenses somptuaires = 0 €
- Amortissements excédentaires et autres amortissements non déductibles = 3.016 €

SIXIEME DECISION :

L'Associé Unique prend acte qu'aucune convention de la nature de celles visées aux articles L. 227-10 du Code de commerce n'a été conclue au cours de l'exercice écoulé.

--2--

12/09



[Signature]

SEPTIEME DECISION :

L'associé Unique donne quitus au Président et au commissaire aux comptes pour l'exécution de leurs mandats pendant l'exercice social clos le 31 décembre 2018.

HUITIEME DECISION :

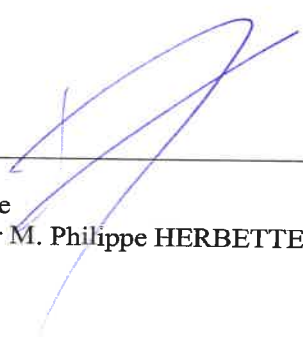
L'Associé Unique, constate que les commissaires aux comptes de la Société ont été nommés lors de l'assemblée générale extraordinaire des associés de la Société du 28 décembre 2016 pour une période de six (6) exercices sociaux, soit jusqu'à la date des décisions de l'associé unique statuant en 2022 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

NEUVIEME DECISION :

L'Associé Unique confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait certifié conforme du procès-verbal des présentes délibérations à l'effet d'accomplir toutes formalités légales de publicité.

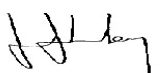
* *

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par l'Associé Unique et répertorié sur le registre des décisions de l'Associé Unique.



GYMSPA
Associé Unique
représentée par M. Philippe HERBETTE







[Handwritten signature]